

N° 221/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LOIR ET CHER  
ROMORANTIN-LANTHENAY  
SERVICE FINANCIER

## **DECISION**

Commande publique – Autres types de contrats  
Objet : Achats et maintenances de photocopieurs

Le Maire de la Ville de ROMORANTIN-LANTHENAY ;

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 novembre 2023 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus, et notamment au 4<sup>ème</sup> alinéa ;

Vu le code de la commande publique et notamment l'article R 2122-8 ;

Vu le Cahier des Charges Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et services ;

Considérant la nécessité de renouveler une partie du parc photocopieur ;

Vu la proposition remise par la société Factoria CVL ;

### **DECIDE :**

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Un marché est passé avec la société Factoria CVL, domiciliée 14 rue des Grands Champs 41000 BLOIS, pour l'acquisition de 2 photocopieurs détaillés ci-dessous :

#### **Service Scolaire, Ecole Élémentaire Louise de Savoie :**

Photocopieur KYOCERA MZ3200i n° de série W664108760 pour 2 880 € TTC  
Avec transfert du photocopieur KYOCERA 3212i n° de série R429206919 à l'école maternelle Louise de Savoie en remplacement du KYOCERA 3010i n° LCA5613653 avec reprise pour 1 €.

#### **Service Scolaire, Ecole Élémentaire Maurice Leclert :**

Photocopieur KYOCERA MZ3200i n° de série W664409174 pour 2 880 € TTC  
Avec transfert du photocopieur KYOCERA 3011i n° de série V937307336 à l'école élémentaire Louise de Savoie Bât B.

**ARTICLE 2 :**

Des contrats de maintenance sont souscrits auprès de ladite société Factoria CVL pour la maintenance de 2 photocopieurs avec les caractéristiques suivantes :

- Durée 1 an renouvelable 2 fois par tacite reconduction à défaut de dénonciation d'une des parties,

**Service Scolaire, Ecole Élémentaire Louise de Savoie,** photocopieur KYOCERA MZ3200i

Prix forfaitaire de 466.66 € HT par photocopieur et par an sans limite de copies.

**Service Scolaire, Ecole Élémentaire Maurice Leclert,** photocopieur KYOCERA MZ3200i

Prix forfaitaire de 466.66 € HT par photocopieur et par an sans limite de copies.

**ARTICLE 3** - La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4** - Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

Fait à Romorantin-Lanthenay, le 10 septembre 2024



**Le Maire,**

**Jeanny LORGEUX**

Le Maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le 10 SEPT 2024

Publié ou notifié le 11 SEPT 2024

Mis en ligne sur le site internet le 11 SEPT 2024